

Quelles actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes à l'Université Sorbonne Nouvelle- Paris 3 et en réseau à l'USPC (Université Sorbonne Paris Cité)

Marie-Soledad Rodriguez
Chargée de mission égalité
Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3

3 axes privilégiés ont été repérés

- Les actions peuvent ressortir de plusieurs de ces axes
- Constater les inégalités
- Prévenir les inégalités
- Agir contre les inégalités

A Paris 3 tout d'abord intégrer dans les textes le souci d'agir en faveur de l'égalité F/H

- Création d'un groupe de travail paritaire composé de deux EC, deux personnels administratifs et deux étudiant.e.s pour rédiger la charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, présentée ensuite devant les instances (CT et CA)
- Travail avec la Commission des structures pour rédiger un paragraphe, intégré dans le préambule des statuts de l'Université, faisant état de la volonté de l'établissement de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes
- Dans le volet spécifique du Contrat pluriannuel apparaît l'engagement de soutenir la promotion de l'égalité (par exemple, référence à la prise en compte du nombre de MCF femmes pour l'attribution des CRCT)

Constater les inégalités pour réfléchir à la façon d'y remédier

- A partir des bilans sociaux constitution de tableaux présentant sur 5 ans l'évolution des postes occupés par des F et des H à Paris 3
- Prise en considération de l'évolution des effectifs étudiants montrant une relative baisse de la présence des filles en doctorat par rapport à la Licence et au Master

Prévenir les inégalités

- Information concernant le harcèlement : diffusion à tous les personnels de la lettre de la Présidente sur le harcèlement sexuel en 2013 / dossier de Clashes sur le harcèlement sexuel mis à disposition du personnel et des étudiant.e.s sur Internet en 2014
- Réunion sur le harcèlement à l'IHEAL à destination des étudiant.e.s et en collaboration avec les étudiant.e.s en présence d'un représentant de Clashes et d'une représentante de l'AVFT (janvier 2014)
- Journée de formation sur le harcèlement avec l'AVFT pour les élus du CHSCT

Agir contre les inégalités

- Conférences sur les stéréotypes de genre (avril-mai 2014) à destination des personnels et des étudiant.e.s
- Ateliers de sensibilisation à l'égalité pour les étudiant.e.s de L1(octobre 2014)
- Portraits de femmes affichés sur les grilles et le mur rue Santeuil en mars-avril 2015 (exposition *Infinités plurielles* de l'artiste Marie-Hélène Le Ny)
- Recommandations aux comités de sélection afin d'éviter tout propos ou jugement discriminatoire

Futures actions à mener

- Généraliser la sensibilisation des L1 à la question de l'égalité F/H
- Introduire dans le bilan social de nouveaux indicateurs pour affiner les données concernant la carrière des femmes
- Etablir une cartographie des recherches et des enseignements portant sur les questions d'égalité et/ou relevant des études de genre
- Proposer un cursus transversal relevant des « études de genre » au niveau du doctorat
- Créer un poste en « études de genre »

- Avec les associations étudiantes organiser pour la journée du 25 novembre des conférences-débats et des stands permettant d'évoquer les questions de violences et l'égalité F/H
- Organiser pour le 8 mars une journée de présentation des recherches menées par les doctorant.e.s sur l'égalité ou relevant des études de genre
- Organisation de café-rencontres pour les personnels et les étudiant.e.s permettant de discuter librement des questions liées à l'égalité et notamment l'égalité professionnelle

Le réseau des chargées de mission de l'USPC

- Le réseau, sous l'égide d'Anne Kupiec (Vice-présidente RH de Paris 7), est composé des chargées de mission de quatre universités, Rachida Lemmaghti (Paris 7), Pascale Molinier (Paris 13), Marie-Soledad Rodriguez (Paris 3), Rebecca Rogers (Paris 5), et d'Elisabeth Luquin (Inalco), Anne Le Friant et Nathalie Feuillet (IPG), Hélène Kloeckner (Sciences Po), Anne Pepin et Maria Teresa Pontois (CNRS). Il se réunit mensuellement pour coordonner des actions à mener pour l'égalité dans les divers établissements. Il bénéficie d'un budget propre. Et toutes les actions envisagées et menées doivent être accessibles à tous/tes les étudiant.e.s et/ou tous les personnels de l'USPC.
- Ces réunions s'avèrent particulièrement utiles pour échanger des idées et concevoir des pratiques visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

Actions menées dans le cadre de l'USPC

- Conférences relevant des « études de genre » pour les étudiant.e.s de Master
- Organisation du colloque « Les femmes dans le monde académique »(mars 2015) permettant de mieux comprendre ce qu'est le plafond de verre à l'Université et d'entrevoir des moyens d'action
- Création d'une chaire « études de genre » avec deux lauréates pour les semestres 1 et 2 de l'année universitaire 2015-2016: Laura Frader et Samanta Gopa

Projets à mettre en œuvre

- Création d'une accréditation pour les étudiant.e.s ayant suivi un certain nombre de conférences
- Etablissement d'un dispositif externalisé pour les victimes de harcèlement sexuel (à l'étude également un second dispositif concernant le harcèlement moral) et campagne d'information sur le harcèlement
- Mettre en place une formation pour les personnels des établissements de SPC, en lien avec le groupe de travail des DRH, sur les questions d'égalité professionnelle
- Projet d'agrèger les bilans sociaux de tous les établissements d'USPC
- Projet de formation à l'égalité des responsables d'association